

## LA CONVERSION DE KARL VON ZINZENDORF : AFFAIRE D'ÉTAT OU AFFAIRE DE FAMILLE ?

par Christine LEBEAU

*« Il faut être Don Quichotte en matière de Religion pour faire le difficile sur ce seul article lorsqu'on s'est défait de la conscience avec une légèreté digne d'un Athée. »*

Nikolaus Ludwig von ZINZENDORF<sup>1</sup>.

RÉSUMÉ : *L'étude de la conversion de Karl von Zinzendorf, protestant saxon issu d'une ancienne famille autrichienne, révèle les rapports complexes qu'entretiennent encore vers 1760 religion, État (toujours identifié au souverain) et aristocratie dans la Monarchie des Habsbourg. Le principe impérial du Cujus regio ejus religio demeure actuel, même si, vers 1760, son expression autrichienne, la pietas austriaca, laisse progressivement la place à une tolérance que le jeune Karl von Zinzendorf découvre à Vienne. Dans ce contexte, la conversion est moins imposée d'en haut qu'elle ne devient un moyen pour l'aristocratie de renforcer ses propres réseaux familiaux au sommet de l'État.*

En Saxe, le Siècle des lumières et de la tolérance s'ouvre sur la conversion au catholicisme d'Auguste le Fort, conversion politique qui lui assure la couronne de Pologne<sup>2</sup>. Dans la Silésie autrichienne, Joseph I<sup>er</sup> renouvelle la promesse de tolérance, garantie en 1648 à ses sujets protestants<sup>3</sup>. Ainsi, au xviii<sup>e</sup> siècle, dans ces deux États, malgré le principe du « *cujus regio, ejus religio* » rappelé en 1648, la religion du prince ne coïncide plus avec celle des sujets. Faut-il pour autant conclure à l'effacement de la « frontière »<sup>4</sup> ?

---

1. Nikolaus Ludwig von ZINZENDORF à Ludwig von Zinzendorf, sans date, Deutschorden Zentralarchiv, Vienne (cité par la suite comme DOZA), Handschrift (Hs) 188, copie de l'original conservé à Herrnhut, Unitätsarchiv.

2. Rudolph KÖTZSCHKE, Heinrich KRETZSCHMAR, *Sächsische Geschichte*, Dresde, 1935, II, p. 269.

3. Grete MECENSEFFY, *Geschichte des Protestantismus in Österreich*, Graz, H. Böhlau Nachfolger, 1956, p. 186.

4. Pour une problématique de la « frontière », cf. Étienne FRANÇOIS, *La Frontière invisible : protestants et catholiques à Augsbourg (1648-1806)*, thèse pour le doctorat d'État,

Au contraire, dans une lettre adressée à son neveu, sans doute vers 1740, Nikolaus Ludwig von Zinzendorf, chef de la communauté de Herrnhut, en rappelle toute l'actualité en ce milieu du xviii<sup>e</sup> siècle :

« Je ne suis pas fort farouche en matière de changement. Les manières établies dans le Grand Monde y assujettissent tous ceux qui ont la moindre relation avec celui-ci [...], si je ne connoissois pas si bien le foible de presque toutes les familles réfugiées dont les fils, infatués de l'héroïsme de leurs ancêtres qui leur a fait quitter selon eux des biens immenses et des honneurs dignes d'envie, croient par contre être assurés des uns et des autres s'ils se résoudroient de les acheter au préjudice de leur Conscience ou au Hazard de leur statut »<sup>5</sup>.

Pour parvenir dans le « Grand Monde », en l'occurrence le service de l'Empereur, il faut adopter la religion catholique. Ces passages d'un monde à l'autre sont bien connus. Les Habsbourg n'ont jamais dédaigné les services des convertis issus de l'Empire et l'on ne manquera pas de citer parmi ces derniers les « paladins » de l'Impératrice, Bartenstein et Haugwiz<sup>6</sup>.

La lettre de N. L. von Zinzendorf met toutefois en lumière un autre problème qui nous renvoie aux heurs et malheurs des noblesses protestantes dans la monarchie des Habsbourg. Les Zinzendorf appartiennent en effet à ce « Grand Monde » : issu de cette noblesse apostolique de Basse-Autriche, plus ancienne que la noblesse des États, les Zinzendorf sont alliés dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle aux plus grands lignages et, bien que protestants, poursuivent leur ascension politique après 1620, alors que la noblesse historique de Bohême est déjà défaite. En 1660, la maison doit toutefois se scinder en deux branches, la branche aînée se convertit et Albrecht devient Grand Maître de la Cour, tandis que la branche cadette, à laquelle appartiennent Nikolaus Ludwig et Ludwig, choisit l'émigration vers Nuremberg, puis vers la Saxe<sup>7</sup>. Depuis les patients travaux des éru-

---

Strasbourg, 1986, parue sous le titre *Protestants et catholiques en Allemagne. Identités et pluralisme, Augsburg, 1648-1806*, Paris, Albin Michel (« L'Évolution de l'humanité »), 1993.

5. Cf. *supra* n. 1. La communauté d'Herrnhut, fondée et animée par Nikolaus Ludwig von Zinzendorf à partir de 1721, s'efforçait de restaurer l'ordre des « Frères moraves », adeptes radicaux de Jan Hus.

6. Friedrich WALTER, *Die Paladine der Kaiserin*, Vienne, 1959 ; affirmations généralisantes et non chiffrées sur le nombre — important — des convertis au sein de l'administration in Waltraud HEINDL, *Ungehorsame Rebellen*, Vienne, H. Böhlau Nachfolger, 1992.

7. Cf. DOZA, Hs 188 et l'édition abrégée qu'en a donnée Gaston von PETTENEGG, *Ludwig und Karl Grafen und Herren von Zinzendorf. Ihre Selbstbiographien, nebst einer kurzen Geschichte des Hauses Zinzendorf*, Vienne, 1879. Sur le nombre des émigrés protestants au sein de la noblesse, différentes listes ont été publiées par les érudits allemands dont celle de Hubert CLAUSS à partir d'un catalogue établi à Nuremberg en 1643. Celui-ci compte alors

dits allemands du siècle dernier, notre connaissance du refuge autrichien dans l'Empire n'a guère progressé<sup>8</sup>. Mais dans l'enquête que nous menons sur les élites dirigeantes dans la Monarchie entre 1740 et 1790, nous n'avons encore rencontré aucun de ces retours évoqués par l'« Évêque de Herrnhut » ; les deux frères Zinzendorf, neveux du précédent, constituent l'exception.

Et encore peut-on douter que Ludwig ait quelque point commun, avec ces « fils de famille infatués de l'héroïsme de leurs ancêtres ». Les Zinzendorf en Saxe appartiennent tout au plus à cette petite noblesse territoriale qui s'appauvrit progressivement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. Et que pèsent les lambeaux de l'héritage autrichien des Zinzendorf, à côté de la fortune foncière des Liechtenstein ou des Starhemberg<sup>10</sup> ? La conversion de Ludwig en 1739 est avant tout une affaire de famille : pour s'établir décentement et donc recueillir l'héritage autrichien, il doit satisfaire à la clause testamentaire qui exclut de la succession les membres protestants de la famille. Cette pratique, au demeurant fréquente, nous montre que la fracture de la Contre-Réforme traverse également les familles<sup>11</sup>.

La conversion de Karl von Zinzendorf en 1764 survient, à première vue, dans un contexte fort différent. En 1760, quand Ludwig von Zinzendorf fait venir à Vienne son demi-frère, encore étudiant à Iéna, il est lui-même en passe d'être nommé Président de la Chambre des comptes et, en 1764, il est le gendre du prince de Schwarzenberg, Grand Maître de la Cour<sup>12</sup>. Nous quittons alors la sphère étroitement familiale : comme son demi-frère, Karl doit assurer son établissement, mais, à Vienne, il n'a d'autre solution que d'entrer au service de l'Impératrice et ce service

1025 nobles dont 769 des Ordres des Seigneurs et des Chevaliers (femmes et enfants compris) (« Ein Nürnberger Verzeichnis österreichischer Emigranten vom Jahre 1643 », *Beiträge zur bayerischen Kirchengeschichte*, XIII, 1907, p. 231). À titre de comparaison, l'ordre des seigneurs de Basse-Autriche rassemble en 1660 220 nobles issus de 74 familles : cf. Dagmar SCHOPF, *Die im Zeitraum von 1620-1740 erfolgten Neuaufnahmen in den niederösterreichischen Herrenstand*, dactyl., Vienne, 1966, p. 398.

8. Une seule étude récente : W. W. SCHNABEL, « Der Exulant Preiss. Gall von Racknitz im Nürnberg des 17. Jahrhunderts », *Zeitschrift des historischen Vereins für Steiermark*, 1989, p. 39 sq.

9. Cf. Carl Heinrich RÖMER, *Über das Schuldenwesen des kursächsischen Adels*, Leipzig, 1737 ; deux études de référence : Eberhard WEIS, « Ergebnisse eines Vergleichs der grundherrschäftlichen Strukturen Deutschlands und Frankreichs vom 13. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts », *Vierteljahresschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 57, 1970, p. 1-14, et Rolf ENDRES, « Die wirtschaftlichen Grundlagen des niederen Adels in der frühen Zeit », *Jahrbuch für fränkische Landesforschung*, 36, 1976, p. 215-237.

10. En Basse-Autriche, les Liechtenstein possèdent 3633.28 livres fiscales, les Starhemberg 1262.7.1 livres fiscales, les Zinzendorf 280.5.3/4. Cf. Niederösterreichisches Landesarchiv, Vienne, Gültbücher 1760-1787.

11. Synthèse sur le fidéicommis, cf. Adalbert ERLER, Ekkehard KAUFMANN, *Handwörterbuch zur deutschen Rechtsgeschichte*, Berlin, Erich Schmidt, 1971, I, p. 94.

12. Cf. G. von PETTENEGG, *op. cit. supra* n. 7.

commande toujours au début des années 1760 d'adhérer à la religion du prince.

Cette conversion est-elle pour autant actuelle à Vienne, alors que Joseph II, ardent partisan de la tolérance, partage le pouvoir avec Marie-Thérèse dès 1765, que l'affaire Calas est suivie à Vienne avec grande attention, non moins que la querelle entre jésuites et jansénistes<sup>13</sup>? La conversion de Karl von Zinzendorf nous fournit, pour le début des années 1760, un éclairage sur les changements en profondeur qui vont modifier essentiellement les liens État-Religion dans la monarchie des Habsbourg, comme le pourrait d'ailleurs montrer toute conversion, motivée par la volonté d'entrer au service de l'Impératrice, si l'historien ne se heurtait aux lacunes de la documentation<sup>14</sup>.

Mais ce serait considérablement réduire la signification de la conversion de Karl von Zinzendorf, que de l'interpréter exclusivement à l'aune du couple État-Religion. Conversion intéressée, elle est le point de rencontre d'intérêts et de stratégies multiples et nous invite bien plutôt à élargir le champ de notre étude aux acteurs et médiateurs qui constamment interfèrent dans ce « corps de société organisée », ainsi qu'aux réseaux qui les portent<sup>15</sup>.

#### MAISON ET PIETAS AUSTRIACA

L'État, comme dans le reste de l'Europe en ce milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, resterait introuvable, si les historiens ne s'étaient employés à le faire surgir de structures qui lui sont en apparence fort étrangères.

13. Dale VAN KLEY, *The Jansenists and the Expulsion of the Jesuits from France, 1757-1765*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1975. Karl von ZINZENDORF, *Tagebuch* (cité par la suite comme *Tgb*), Haus-Hof-Staatsarchiv, Vienne (cité par la suite comme HHSTA), 6 occurrences dans le *Diaire* entre 1761 et 1763.

14. Le *Diaire* (*Tgb*) de Karl von Zinzendorf mentionne trois conversions, celle de Friedrich Binder, adjoint de Kaunitz, celle du baron Schell, conseiller de commerce et celle d'une princesse Auersperg, originaire de Saxe.

15. L'expression « corps de société » est du chancelier Kaunitz. Cf. *infra* n. 97. Sur le thème des réseaux, cf. RICHELIEU, *Testament politique*, II, 1 : « il est bon que les intérêts des particuliers soient en quelque façon mêlés avec ceux de leur souverain » ; il fournit un modèle séduisant pour une analyse de l'État baroque et amplement exploité par Daniel Desert qui a montré la densité proliférante du réseau social et politique enserrant l'État. Cf. *L'État baroque*, éd. Henri MÉCHOULAN, Paris, Vrin, 1985.

Dans une première interprétation, l'État s'incarne dans la Maison, en opposition aux États de la noblesse (« Landstände »). Cette opposition reste d'autant plus présente après le recès de 1748 qui prive la noblesse des États de son droit de discuter de l'impôt<sup>16</sup>.

L'appartenance, mais aussi la fidélité à la Maison se marquent par l'adhésion à un ensemble de pratiques qui constituent la « *pietas austriaca* »<sup>17</sup>. Celles-ci s'organisent autour de trois pôles : la dévotion à l'eucharistie, la *fiducia in crucem christi*, la *pietas mariana*. Si tous les Habsbourg pratiquent la communion fréquente et se plient au lourd rituel de la Fête-Dieu, Marie-Thérèse renoue avec la tradition établie par Rodolphe I<sup>er</sup>, fondateur de la dynastie, selon laquelle le souverain porte les malheurs du Christ et lui confie les siens (« *non te deseram* ») : ainsi, pour obtenir le soutien de la noblesse hongroise, elle emporte à Presbourg, en 1741, le crucifix de Ferdinand II qui sera ensuite exposé chaque vendredi dans la chapelle impériale<sup>18</sup>. La Vierge, tout en protégeant du mal, est aussi la patronne du combat contre l'Infidèle, puis de tout combat où se joue le destin de la Monarchie. Marie-Thérèse, qui a reçu la première communion en 1728 à Mariazell sous la protection de la Vierge noire, se fait représenter en Vierge triomphante à l'issue de la lutte victorieuse pour son installation<sup>19</sup>.

Cette dévotion en trois volets a été d'abord un instrument de combat contre les religions non trinitaires, puis, comme expression de la « vertu » de la Maison depuis Rodolphe I<sup>er</sup>, « *defensor et advocatus ecclesiae* », une piété de combat contre les protestants (eucharistie et adoration de la Vierge). Cette piété constitue en même temps le cadre dans lequel l'État territorial se développe — de même, on pourrait parler d'une « *pietas bavarica* »<sup>20</sup>.

16. En faveur de cette interprétation, cf. la synthèse d'Adam WANDRUSZKA, « Maria-Theresia und der österreichische Staatsgedanke », *Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung*, 76, 1968, p. 174-188.

17. Les travaux d'Anna CORETH ont imposé cette notion dans l'historiographie. Cf. *Pietas austriaca. Ursprung und Entwicklung barocker Frömmigkeit in Österreich*, Vienne, Verlag für Geschichte und Politik, 1959 ; thématique reprise à partir du cérémonial de cour par Elisabeth KOVÁCS, « Kirchliches Zeremoniell am Wiener Hof des 18. Jahrhunderts im Wandel der Mentalität und Gesellschaft », *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, 32, 1979, p. 118-142.

18. A. CORETH, *op. cit. supra* n. 17, p. 24, 36.

19. Sous le règne de Marie-Thérèse, des défunts, en particulier Habsbourg, sont portraiturés en saints et insérés dans des livres de prières. Cf. Anna Hedwig BENNA, « Fürstliche Heiligkeiten im Lichte mittelalterlicher Herrschaftszeichen », in *Auftrag und Verwirklichung. Festschrift zum 200jährigen Bestehen der kirchenhistorischen Lehrkanzel seit Aufhebung des Jesuitenordens 1773, Wiener Beiträge zur Theologie*, 44, 1974, p. 39-67.

20. Le culte de saint Népomucène, par exemple, contribue à façonner un paysage religieux particulier. Cf. *Frömmigkeit in der frühen Neuzeit. Studien zur religiösen Literatur des 17. Jahrhunderts in Deutschland*, éd. Dieter BREUER, Amsterdam, Rodopi, 1984, p. 20-21.

Ainsi, dans son *Testament politique* de 1752, Marie-Thérèse peut-elle faire de cette piété la garantie de l'intégrité de l'État (« Grundsäulen »)<sup>21</sup>. En fait, cette expression, célèbre, de Marie-Thérèse, trop souvent prise hors de son contexte, peut prêter à confusion<sup>22</sup>. Le texte du *Testament* est très clair sur ce point qui remet la *pietas austriaca*, la piété de ses pères, à sa juste place derrière les nécessités de la sauvegarde de la Monarchie ou de ses États — l'État commençant d'émerger des États. Loin de rompre avec la tradition, Marie-Thérèse ne fait au contraire que poursuivre l'œuvre de ses aïeux : une deuxième école historique mettra donc l'accent sur la vigoureuse entreprise de centralisation conduite par Marie-Thérèse, Haugwitz et Kaunitz et menée pour partie aux dépens de l'Église, sans qu'il y ait contradiction avec la pratique, privée, d'une piété exigeante<sup>23</sup>.

#### PROTESTANT DANS LES ÉTATS DE SA MAJESTÉ APOSTOLIQUE

Que l'on mette l'accent sur la « *pietas austriaca* » ou sur le renforcement de l'État, le cadre demeure l'Empire (« im Reichsverband », où les juristes ont justement développé le *jus reformandi* (« Religionsbann »), justification théorique du principe politique de 1555<sup>24</sup>. De ce principe, l'impératrice Marie-Thérèse fait encore une application rigoureuse jusqu'en 1760.

Si l'exercice de la souveraineté (« Hoheitsrecht ») ne passe plus par une politique forcée d'émigration comme à Salzbourg en 1732 sous l'influence des idées caméralistes, une nouvelle politique, qui retient les hommes à l'intérieur de la Monarchie, est définie par la patente du

---

Même phénomène en Bavière. Cf. Benno HUBENSTEINER, *Geist des Barock. Kultur und Frömmigkeit im alten Bayern*, Munich, Süddeutscher Verlag, 1967.

21. Cf. *Maria Theresia, Briefe und Aktenstücke in Auswahl*, éd. Friedrich WALTER, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1968, p. 71 : « Gleichwie die Pietät jene Grundsäulen ist, wodurch ein Regent den göttlichen Segen anhoffen kann [...] auch ich selbst meine gänzliche Erhaltung selben augenscheinlich zu danken habe [...] Dieses versteht sich nicht auf eine Scheinheiligkeit, Gleisnerei oder nicht kräftig mitwirkendem Fleiss, Arbeit und Sorgfalt zu des Staats und gemeinen Besten. »

22. Réaction d'A. WANDRUSZKA qui n'aperçoit nulle trace de piété baroque dans les instructions de François-Etienne à ses enfants : cf. « Die Religiosität Franz Stephans », *Mitteilungen des österreichischen Staatsarchivs*, 12, 1959, p. 162-173.

23. Interprétation illustrée par les monuments d'Alfred Arneht et Friedrich Walter. Pour la mise en évidence des phénomènes de continuité dans la politique de la branche styrienne, cf. Jean BÉRENGER, *Histoire de l'Empire des Habsbourg : 1273-1918*, Paris, Fayard, 1990.

24. Hermann CONRAD, « Religionsbann, Toleranz und Parität am Ende des alten Reichs », repris in Heinrich LUTZ, *Zur Geschichte der Toleranz und Religionsfreiheit*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, « Wege der Forschung », 1977.

19 juin 1752 : celle-ci impose aux protestants de Styrie et de Carinthie la « transmigration » vers la Transylvanie, seule région de la Monarchie où reste garantie la tolérance après la perte de la Silésie en 1748<sup>25</sup>. Au total 2 500 départs sont enregistrés jusqu'en 1756<sup>26</sup>. Parallèlement, on tente la persuasion : une commission de religion est nommée le 1<sup>er</sup> mars 1752 en Styrie, qui doit organiser des missions et gérer une caisse et des maisons de conversions<sup>27</sup>.

Cependant, dès 1756, la « *regula directiva* », réforme de la carte religieuse des diocèses et des paroisses et de la répartition de leurs revenus, qui vise à renforcer la pastorale, est à l'étude et traduit la volonté de résoudre le problème du cryptoprotéstantisme à sa base<sup>28</sup>. Échec relatif des mesures autoritaires, résistance extrême du cryptoprotéstantisme<sup>29</sup> ou urgences nouvelles — guerre de Sept ans, réorganisation institutionnelle en 1760 — ? La lutte contre le protestantisme marque alors incontestablement une pause.

Cette situation autorise tous les espoirs au jeune Karl von Zinzendorf qui a reçu des assurances de son frère : « Vienne renferme peut-être dix mille protestants. Ne vous embarrassez donc de rien »<sup>30</sup>.

#### PROTESTANT DANS LA VILLE

À vrai dire, il reste fort difficile d'estimer avec précision l'importance de la communauté protestante de Vienne. Comme le culte « acatholique » reste interdit pour les sujets de Sa Majesté l'Empereur, il s'agit d'une communauté mouvante aux contours incertains, constituée essentiellement de membres du corps diplomatique, du conseil aulique ou de leurs agents<sup>31</sup> et de compagnons ou marchands itinérants et de quelques militaires<sup>32</sup>.

25. Diplôme accordé par Léopold I<sup>er</sup> le 4 décembre 1691.

26. G. MECENSEFFY, *op. cit. supra* n. 3, p. 209 sq.

27. Avec distribution abondante de livres catholiques, cf. Rolf REINHARDT, « Zur Kirchenreform in Österreich unter Maria Theresia », *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1966, p. 105-119, en part. p. 108.

28. Cf. *ibid.* pour le détail des mesures.

29. Pour une étude des résistances et du rôle du livre protestant ou catholique en Bohême, cf. Marie-Elisabeth DUCREUX, « Lire à en mourir. Livres et lecteurs en Bohême au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Les Usages de l'imprimé, xv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle*, dir. Roger CHARTIER, Paris, Fayard, 1986.

30. Cf. DOZA, Hs 53, lettre du comte Ludwig von ZINZENDORF à son frère, de Vienne, le 5 janvier 1761.

31. Le conseil aulique, l'un des deux organes de justice du Saint-Empire, garde son caractère monarchique, proche de la dynastie, par rapport à la Chambre installée à Wetzlar. Il compte 18 conseillers dont 6 réservés aux membres du Corps évangélique. Mais dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les postes ne sont pas toujours pourvus, la menace de l'édu-

Elle s'organise autour de trois chapelles d'ambassade : pour les fidèles de la Confession d'Augsbourg, les chapelles danoise et suédoise, d'égale importance, pour les « évangélistes de la Confession helvétique », la chapelle hollandaise. Ces chapelles étaient installées dans les appartements des ambassadeurs, ce qui n'allait pas sans difficulté quand il leur fallait louer un appartement, car les propriétaires craignaient les vexations pour avoir accepté d'abriter une église « hérétique »<sup>33</sup>.

L'autre difficulté provient du fait que l'on ne dispose pas de registres de décès avant 1800 et seulement d'un registre de baptêmes pour la chapelle danoise<sup>34</sup>. Aussi le chiffre des années 1760 est-il sans doute très inférieur aux 8 000 protestants recensés au temps de Charles VI et même inférieur à 3 000<sup>35</sup>. Joachim Chemnitz, prédicateur à la chapelle danoise, estime, pour sa part, la présence protestante en 1761 à 2 000, dont il faut encore « retrancher les quelques centaines qui, en dix ou vingt ans, ne sont jamais venus au temple »<sup>36</sup>.

Vers 1760, le prédicateur suédois Kortholt a dressé une « Liste des Luthériens de qualité qui séjournent en ce temps-ci à Vienne » qui permet de mieux cerner la position de Karl von Zinzendorf. À la chapelle de

cation des orphelins dans des maisons catholiques joue toujours contre le séjour à Vienne des conseillers protestants. Cf. Jean-François Noël, *Le Saint-Empire*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 85 sq.

32. Beaucoup de prisonniers prussiens passent au service de l'Empereur.

33. Pendant la guerre de Sept Ans, les chapelles prussienne, anglaise, hanovrienne, hessoise ont quitté Vienne. Sur les conditions difficiles faites à ces chapelles sans ouverture sur la rue, ni cloche, ni école, cf. Christian Stubbe, *Die dänische Gesandtschaftsgemeinde in Wien und ihre letzten Prediger*, Kiel, 1932, p. 269-270.

34. Document certes imparfait, mais qui permet de reconstituer les communautés à partir des parents et parrains. Cf. Wilhelm Kühnert, « Das Taufbuch der schwedischen Gesandtschaftskapelle in Wien. 1733-1786 », *Jahrbuch des Vereins zur Geschichte des Protestantismus in Österreich* (cité par la suite comme *JGPÖ*), 68/69, 1953, p. 101 sq. Le registre de baptême de la communauté suédoise, qui comprend la représentation de la Saxe, tenu entre 1733 et 1786 donne un total de 179 baptêmes et de 442 parrains. Cf. Erika Stöckl, « Der Protestantismus in Wien von 1781-1848 », *JGPÖ*, p. 205-256, p. 101. Les registres d'autorisation d'assister au culte protestant n'ont pas été conservés.

35. En 1736, le cardinal archevêque de Vienne Kollonitsch s'inquiète encore de l'activité de la communauté. Cf. W. Kühnert, *art. cit. supra* n. 34, p. 99. 3 000 habitants de Vienne se déclarent luthériens en 1781 lors de la promulgation de la patente de tolérance (et 100 réformés), soit moins de 1 % de la population. Cf. E. Stöckl, *art. cit. supra* n. 34, p. 213. Cf. Peter George Muir Dickson, *Finance and Government under Maria Theresia, 1740-1780*, Oxford, Clarendon Press, 1987, t. I, p. 52 : « La population de la ville de Vienne oscille entre 175 000 habitants (recensement de 1754) et 155 000 habitants (recensement de 1764) pour atteindre 205 000 habitants en 1783. »

36. Joachim Chemnitz ne donne qu'une description imprécise de la communauté : cf. *Vollständige Nachricht von dem Zustande der Evangelischen und insonderheit von ihrem Gottesdienste bey der Königlich Dänischen Gesandtschafts-Capelle in der Kayserlichen Haupt- und Residenzstadt Wien, verfasst von Johann Hieronymus Chemnitz, Königlich Dänischem Legations-Prediger*, s. 1, 1761. Cf. Karl Ritter von Otto, « Evangelischer Gottesdienst in Wien vor der Toleranzzeit », *JGPÖ*, 1889.



Suède, Kortholt recense deux Suédois, membres de la représentation diplomatique, une personne de qualité (le duc Anton Ulrich de Saxe-Meiningen), deux conseillers auliques, deux agents du Conseil de la Guerre (« Hofkriegsrathsagenten »), quatre personnes apparentées à des fabricants privilégiés (« privilegirte Niederlag-Verwandte »), quand, pour sa part, la chapelle danoise rassemble onze secrétaires et employés d'ambassade (respectivement du Danemark, d'Anspach, de Wolfenbüttel et du Holstein, de la Souabe — en l'occurrence un député de quelques cercles franconiens —, de Weimar, du Hanovre, de Nuremberg, du Wurtemberg, de Saxe-Meiningen, de Lippe et Schwartzburg), quatre personnes de qualité (une comtesse de Castell qui a ses biens dans le Holstein, un comte de Lapperge, un comte d'Auersperg, un baron de Stockhurner « membres de trois dernières familles évangéliques d'Autriche et qui viennent de temps en temps communier à Vienne »), deux conseillers auliques, trois agents du Conseil de la guerre (« Hofkriegsratagenten »), vingt-huit personnes apparentées à des fabricants et 13 à des maîtres privilégiés, cinq femmes, veuves et filles, et six divers (« kayserslicher Rat, medici, informatores »)<sup>37</sup>. Pour Karl von Zinzendorf qui a rompu avec la lecture intensive des livres de cantiques piétistes de son enfance et ne remarque jamais la tendance piétiste du culte suédois<sup>38</sup>, la fréquentation des chapelles suédoise et danoise demeure l'unique occasion de manifester son appartenance à un groupe, celui des conseillers auliques, alors que son agrégation effective à ce conseil tarde. En revanche, il ne mentionne dans son *Diaire* aucun de ces aristocrates autrichiens que nous n'avons pas davantage trouvés dans les Almanachs impériaux.

#### TOLÉRANCE ET JANSÉNISME : LA RÉOLUTION DES CONTRADICTIONS ?

À Vienne, Karl von Zinzendorf fait toutefois deux découvertes essentielles. D'abord celle des autres cultes également tolérés :

« 13 décembre 1761, à l'Église des Bulgares, le prêtre récitait des homélies de saint Chrysostome, à chaque fois qu'on nommait Jésus-Christ ou un Saint, ils font trois croix à la tête, à la poitrine, et s'inclinoient en même temps. À l'Église greque, chez Czernischef, on y chantait la messe. »

37. « Verzeichniss der vornehmsten Evangelischen, welche sich bis dato noch in Wien aufhalten », cit. in C. STUBBE, *op. cit. supra* n. 33, p. 270.

38. Va indifféremment à l'une ou l'autre chapelle, mais C. STUBBE, *op. cit. supra* n. 33, p. 281, note dans cette communauté le recours privilégié à Arndt, Spener, Rambach, Reinbeck, Rieger. Cf. Heinrich BECK, *Die religiöse Volksliteratur der evangelischen Kirche Deutschlands in einem Abriss ihrer Geschichte*, Gotha, 1891.

« 28 décembre 1761, avec Diesbach<sup>39</sup>, la messe aux Écossais [...] ce qui me déplaît, c'est qu'on n'entend rien de ce que dit le prêtre. »

La deuxième découverte, plus inattendue à Vienne, est celle de l'irrégion. Homme profondément religieux par son éducation piétiste, K. von Zinzendorf est vivement choqué par les attitudes religieuses du « Grand Monde », aussi bien chez l'ambassadeur de France qui « fait la plus grande satire de la religion chrétienne » que chez le comte de Sinzendorf « qui parle contre la religion en général et faiblement de l'avantage de la catholique », chez la comtesse de Schönborn « qui ne croit pas à la religion », chez la princesse Auersperg où l'on doute que la religion soit un frein pour le peuple<sup>40</sup>. Ces notations ne peuvent que rester fragmentaires, même si nous nous limitons au monde auquel appartient K. von Zinzendorf : elles répondent toutefois aux craintes maintes fois exprimées par Marie-Thérèse dans sa correspondance<sup>41</sup>.

Vienne n'est donc plus cette capitale univoque de la Contre-Réforme. Parallèlement, le catholicisme se renouvelle par l'apport du jansénisme des *Nouvelles ecclésiastiques*<sup>42</sup>. L'irruption de ce mouvement ouvre la voie à une définition conciliatrice d'un État qui, sous Marie-Thérèse, se modernise sans se laïciser<sup>43</sup>.

Au début des années 1760, le cardinal archevêque de Vienne et tous les confesseurs de la famille impériale sont liés au mouvement janséniste, même si le P. Ignaz Müller, prévôt de Sainte-Dorothee et chef de file de ce mouvement, ne devient officiellement le confesseur de l'Impératrice qu'en 1767<sup>44</sup>.

Les jansénistes de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle travaillent à limiter le culte marial tout comme l'adoration des saints, à concentrer la piété sur le mystère de la messe et la lecture de l'Écriture et, enfin, à faire observer de strictes règles de morale. Surtout, les idées jansénistes

39. Issu d'une riche famille suisse de marchands anoblis.

40. *Tgb.* 1<sup>er</sup> févr. 1764 ; 7 févr. 1764 ; 5 mars 1764.

41. F. WALTER, *op. cit. supra* n. 6. La pratique religieuse à Vienne en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est un domaine encore peu exploré.

42. Cf. Peter HERSCHE, *Der Spätjansenismus in Österreich*, Vienne, Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1977.

43. Claude MICHAUD propose ce modèle dans son étude des oraisons funèbres prononcées en l'honneur de Marie-Thérèse : cf. « Laudatio et carmen post mortem. Nachrufe auf Maria Theresia in Frankreich und Belgien », in *Österreich im Europa der Aufklärung*, Vienne, Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1985, t. II p. 673-700.

44. Le cardinal Migazzi a été nommé archevêque de Vienne en 1756. Cf. Siegfried Felix WINTERMAYR, « Die Aufhebung des Chorherrenstiftes St Dorothea in Wien », *Mitteilungen des Vereines für Geschichte der Stadt Wien*, 17, 1938.

influent dans la perception des autres cultes : la tolérance leur apparaît plutôt comme un droit civil que comme un droit religieux<sup>45</sup>.

Sur ce dernier point, l'influence de Johann Christoph Bartenstein a pu être déterminante. Vice-chancelier dans un gouvernement collégial, il touche en fait à toutes les affaires de l'État, de la politique étrangère à l'éducation du futur Joseph II en passant par la réforme de l'Église de 1756 — il est le vice-président de la commission<sup>46</sup>. Fils d'un professeur luthérien de l'université de Strasbourg, il s'est converti, selon le schéma convenu, pour faire carrière au service de l'Empereur, mais, en correspondant avec dom Bernard de Montfaucon, membre éminent de la Société de l'Abbaye à Paris, il s'est convaincu de la convergence de vues entre protestants et luthériens<sup>47</sup>. Cette conviction réapparaît dans son *votum* sur la *regula directiva*<sup>48</sup>. J. C. Bartenstein passe en effet pour un des initiateurs de la politique de persuasion fondée sur la mission et le renforcement de la pastorale. Bossuet est désormais donné en modèle qui persuade de l'erreur à sa source et expose les fondements du catholicisme<sup>49</sup>. Cette conviction réapparaît encore dans le manuel qu'il fait rédiger à l'usage du jeune archiduc.

La partie théorique de ce manuel est toutefois rédigée par un autre converti, Christian August Beck<sup>50</sup> qui, à l'article « Pouvoir du gouvernement séculier sur la religion », expose que le prince ne règne pas sur les consciences et ne peut prescrire à ses sujets ce qu'ils doivent croire. Le caractère révolutionnaire de cet article est cependant tempéré par les deux articles suivants : dans l'article 5, « Devoirs du prince envers la reli-

45. Sur le maintien d'un contact avec d'autres confessions, en particulier anglicane, cf. J. BÉRENGER, « Religion et politique : du pluralisme aux tentatives d'unification. Un essai de synthèse », *Études danubiennes*, II, 1986, p. 161-184, en part. p. 180.

46. Max BRAUBACH, « Johann Christoph Bartensteins Herkunft und Anfänge », *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, 61, 1953, p. 99-149.

47. Correspondance de Johann Christoph BARTENSTEIN et dom Bernard de MONTFAUCON, éd. par J. E. KATHREIN, *Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner- und Cistercienser-Orden*, XXIII, 1902, p. 111-126, p. 386-403, 625-631, XXIV, 1903, p. 175-184, 446-466, p. 626 sq.

48. Le manuel que J. C. Bartenstein rédige lui-même à partir de 1757 — « Unterricht über den Zustand des Religionswesens in den kaiserlich-königlichen Erbkönigreichen und Landen » — oppose toujours la structure multiconfessionnelle en Hongrie et en Transylvanie et l'unité confessionnelle des États héréditaires, Bohême et Pays autrichiens.

49. « Man muss den Anfang mit der Belehrung der Wesenheit des catholischen Glaubens machen und sich herbei nach dem Beispiel des berühmten und gelehrten Bossuet zu richten », Staatskanzlei, HHSTA, Vorräge 70, 26 févr. 1752, cit. par R. REINHARDT, *art. cit. supra* n. 27, p. 107.

50. Sous l'influence de Grotius et de Thomasius, du droit naturel, cf. A. H. BENNA, « Zur Situation von Religion und Kirche in Österreich in den Fünfzigerjahren des 18. Jahrhunderts », in *Sacerdos et pastor semper ubique*, Festschrift zum 40jährigen Priesterjubiläum von Prälat Univ.-Prof. Dr F. Loidl, Vienne, Veröffentlichungen des kirchenhistorischen Instituts der katholisch-theologischen Fakultät der Universität Wien, 1972, p. 192-212.

gion », il rappelle que le prince doit veiller à ne jamais mettre en péril l'intégrité de la puissance souveraine ; dans l'article 6, « Droits du prince en matière de religion », il souligne que le prince doit protéger la communauté des fidèles, prévenir les querelles religieuses, mais aussi rapprocher les hérétiques (« Irrende ») de la vraie foi<sup>51</sup>. Mais, au troisième livre, malgré les prescriptions des traités de Münster et d'Osnabrück, C. A. Beck recommande la tolérance *connivendo* des Juifs, Memmonites, Quaker, Anabaptistes et Herrnhüter « et autres sectes »<sup>52</sup>.

Le programme de 1781 — tolérance civile et réforme de l'Église — est donc déjà en place dès 1760. Mais le problème n'est pas seulement de philosophie. Les lettres échangées par Marie-Thérèse et Joseph après l'accès de ce dernier à la co-régence en 1765, nous font mieux comprendre les enjeux politiques de la politique de tolérance que les demi-mesures du manuel de C. A. Beck.

De ces hésitations et de ces passages dont témoigne déjà le rôle joué par les protestants convertis dans l'éducation de Joseph II, c'est l'idée politique de religion dominante (« Herrschende Religion ») qui s'impose progressivement à la souveraine qui, par ailleurs, recommande à sa fille Marie-Christine de ne point suivre l'avis de son confesseur et met elle-même ce conseil en pratique<sup>53</sup>. Dans le royaume de France, ce n'est pas l'édit de Nantes (ou sa révocation) qui a tout détruit, mais les fermiers, la mauvaise administration, des ministres faibles ou intrigants qui « ont aspiré jusqu'à la dernière richesse d'un royaume si avantageusement doté par la nature »<sup>54</sup>.

Si « l'esprit de persécution » n'est plus de mise, l'esprit d'indifférence et l'esprit de tolérance ne sont pas pour autant à l'ordre du jour : Marie-Thérèse « en politique » maintient la religion comme ciment de l'État<sup>55</sup>.

Plutôt que de vouloir choisir entre les trois précédentes définitions de l'État, toutes aussi fécondes et complémentaires pour comprendre la

51. Cf. *Recht und Verfassung des Reichs in der Zeit Maria Theresias. Die Vorträge zum Unterricht des Erzherzogs Joseph im Natur- und Völkerrecht sowie im deutschen Staats- und Lehnrecht*, éd. H. CONRAD, Cologne, Westdeutscher Verlag, 1964, p. 277, chapitre « Von der Gewalt [“ puissance ”] eines Regenten in Ansehung der Religion », § 3 « Macht [“ pouvoir ”] der weltlichen Regierung über die Religion », § 4 « Pflicht des Regenten in Ansehung der Religion », § 5 « Rechte des Fürsten in Betracht der Religion ».

52. *Kurzer Inbegriff des deutschen Staatsrechts zum Unterricht Sr königlichen Hoheit*, cit. par H. CONRAD, *op. cit. supra* n. 24, p. 176.

53. F. WALTER, *op. cit. supra* n. 6, p. 199, lettre à l'archiduchesse Marie-Christine, 1765.

54. *Ibid.*, p. 408 sq.

55. *Ibid.* : « Ich spreche nicht als Christin [...] ; kein Geist der Verfolgung, aber noch weniger der Gleichgültigkeit und der Toleranz soll mich leiten, solange ich lebe, und ich möchte nur so lange leben, bis ich mit diesem Trost zu meinen Vorfahren in die Gruft steigen kann », avec un nouveau rappel de la continuité de la maison.

structure politique de la monarchie des Habsbourg vers 1760, la conversion de Karl von Zinzendorf, mise en scène au sommet de l'État et précisément exceptionnelle, nous permet de voir le rapport qu'entretiennent ces trois dimensions. Mais elle nous permet surtout de décaler la perspective en mettant en évidence une quatrième dimension, à notre sens négligée par l'historiographie autrichienne à propos du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour ce faire, voyons d'abord les acteurs.

#### PROTESTANT DANS L'ÉTAT

Les interventions auprès de Karl von Zinzendorf se répartissent en trois phases, durant le mois de septembre 1761, les mois de janvier et février 1762 et, enfin, de janvier à mars 1764<sup>56</sup>.

La première période suit de quelques mois l'arrivée de Karl von Zinzendorf à Vienne. Trois personnages interviennent à part égale : son frère Ludwig von Zinzendorf, Philipp comte Sinzendorf, président du Conseil de commerce de Basse-Autriche et son frère, Prosper comte Sinzendorf, grand prieur de l'Ordre de Malte. D'emblée, le réseau familial entre en action<sup>57</sup>. Les mêmes orchestrent les « assauts » ultérieurs et, de plus, font agir les ecclésiastiques.

Les enjeux sont également familiaux. La chronologie s'organise autour des trois étapes qui marquent l'insertion de Karl von Zinzendorf dans l'État. On a vu le sort précaire des protestants à Vienne ; en septembre 1761, Karl doit donc trouver un établissement « pour soulager son frère ». La conversion lui ouvrirait les portes de la régence (gouvernement) de Basse-Autriche avec la perspective d'un traitement de 2000 fl. Les Zinzendorf et Sinzendorf cherchent-ils également à reprendre pied dans l'administration des États désormais sous le contrôle du pouvoir central ? En tout cas, ils ne s'empressent pas de favoriser l'entrée de Karl dans le Conseil aulique.

La deuxième phase précède la nomination de Karl comme conseiller de commerce. De pression de la puissance souveraine, il n'est fait aucune mention : l'intervention du P. Ignaz Müller se fait à l'instigation de Prosper comte Sinzendorf. Finalement, Karl von Zinzendorf est nommé le

56. 4 interventions pour septembre 1761, 13 pour janvier et février 1762, 18 de janvier à mars 1764 — comptage effectué à partir du diaire.

57. Les deux noms ont fini par se confondre. Victor-Louis TAPIÉ, *Monarchie et peuples du Danube*, Paris, Fayard, 1969, p. 171, 197, évoque encore le président de la Chambre Georges Louis de Zinzendorf (Georg Ludwig von Sinzendorf 1616-1680) et le chancelier Philippe Louis de Zinzendorf (Philipp Ludwig von Sinzendorf 1671-1742).

8 mars 1762 conseiller au Conseil de commerce de Basse-Autriche, en compagnie d'un comte Lamberg, également membre d'une des plus vieilles familles — catholique — de Basse-Autriche. Quelle chance a-t-il alors de demeurer protestant, alors que Ludwig se fait l'interprète du vœu — réel ou prêté — de la puissance souveraine : « Mon frère me dit que Sa Majesté l'avoit demandé s'il n'y avoit plus d'espérance de ma conversion, ce qui m'affligea beaucoup. »<sup>58</sup> ?

La composition du Conseil de commerce de Basse-Autriche, dont nous avons pu retrouver les « listes de conduite », donne un aperçu de la présence des protestants dans l'État<sup>59</sup>. Ses membres sont proposés par le président du commerce de Basse-Autriche, Philipp comte Sinzendorf, mais la nomination n'est effective qu'après décret impérial<sup>60</sup>. En 1763, le Conseil de commerce de Basse-Autriche compte dix conseillers dont deux convertis et deux protestants (Karl von Zinzendorf et Lauben). Quant au Département du commerce au gouvernement central, sur douze conseillers, on ne connaît leur religion que pour quatre d'entre eux et deux sur quatre sont convertis. Les convertis ont déjà exercé une fonction dans l'Empire mais, d'après la seule liste de conduite, on ne peut dire s'ils sont plus particulièrement qualifiés. Rien ne prouve non plus que la proportion que nous avons mise en évidence pour les deux conseils de commerce soit représentative de celle de l'administration impériale, car le commerce est un domaine en pointe qui connaît une pénurie chronique de cadres. En revanche, le parallélisme des conversions des deux protestants est frappant : entrés la même année — 1762 — au Conseil de commerce, ils occupent leur première fonction et tous deux se convertissent deux ans plus tard, en 1764.

Protestants installés dans l'État, pourquoi Lauben et Zinzendorf doivent-ils se convertir ? Nous n'avons aucune trace matérielle de la conversion du conseiller Lauben. Pour Karl von Zinzendorf, la perspective n'est plus celle de son établissement mais bien celle de sa carrière, où il rencontrera « une difficulté insurmontable » s'il reste protestant<sup>61</sup>.

Cette « difficulté » possède un fondement juridique. En effet, tous les serviteurs de l'Empereur doivent prêter serment de fidélité sur l'Évangile, mais les formules diffèrent selon le rang et la confession. Seuls les conseillers auliques réels (« wirkliche geheime Räte »), et dans le cas du

58. *Tgb*, 1<sup>er</sup> sept. 1762.

59. Hofkammerarchiv (cité par la suite comme HKA), Vienne, Niederösterreich Kommerz, Fasz. 5. Ces listes, qui contiennent le descriptif des bureaux et récapitulent la carrière des employés, sont souvent perdues, aussi est-il difficile d'apprécier le poids réel des protestants ou des convertis.

60. Cf. décrets regroupés HKA, Niederösterreich Kommerz, Fasz. 5.

61. *Tgb*, 14 mars 1762.

Conseil de commerce de Basse-Autriche le seul président, doivent prononcer la formule « aussi vrai que Dieu, la Vierge bénie Mère de Dieu et tous ses saints nous viennent en aide »<sup>62</sup>. En fait, ce système n'exclut pas les protestants du service de l'Empereur ou de l'État mais leur interdit l'accès aux organes de délibération et dans le cas des offices auliques, du service proche de l'Empereur<sup>63</sup>. La prestation de serment accordée à la confession permet toutefois aux Habsbourg d'affirmer leur vocation impériale et d'attirer à eux les capacités de l'Empire. Cette position est rappelée dans toute sa rigueur par Marie-Thérèse à la fin de son *Testament* de 1755 :

« Le premier soin d'un Souverain consiste dans le choix de ses conseillers. Tout ce qui est bon vient sans conteste de Dieu comme source de tous les bienfaits et il prête rarement, ou dans une moindre mesure, ses lumières à ceux qui ont moins de religion et de crainte de Dieu »<sup>64</sup>.

L'existence de la prestation de serment permettrait ainsi de replacer le phénomène de la conversion à sa juste place et de mieux comprendre l'exemplarité, mais aussi l'anomalie apparente des carrières de convertis : la perspective d'une ascension au sommet de l'État motiverait et justifierait en premier lieu la conversion, d'où précisément la présence de convertis particulièrement forte au sommet de l'État.

Les « discours de religion » cessent complètement en 1763. Le 5 juillet, Karl von Zinzendorf est pourtant fait chambellan de Sa Majesté : point de prosélytisme quand seul l'accès à la Cour (*Hofstaat*) est en jeu<sup>65</sup>.

1763 est à tous égards la période probatoire de Karl von Zinzendorf : à Vienne, chargé de la commission de la soie, il reçoit une formation à

62. « So wahr mir Gott helfe, die gebenedeite Mutter Gottes Maria und alle liebe Heiligen », formule appliquée sous Leopold I<sup>er</sup> (1657-1705) ; sous Ferdinand II (1619-1657), la formule était « aussi vrai que Dieu nous vient en aide », sous Ferdinand III (1637-1657), « aussi vrai que Dieu et ses saints », etc., cf. Thomas FELLNER, Heinrich KRETSCHMAYR, *Die österreichische Zentralverwaltung*. 1. Abteilung : *Von Maximilian I. bis zur Vereinigung der österreichischen und böhmischen Hofkanzlei (1749)*, Vienne, 1907, I, p. 64. Récit de la prestation de serment in *Tgb*, 5 juil. 1763 : « Chez le Grand Chambellan [...] il nous lut les paroles de la prestation de serment que je repetois mot pour mot, tenant deux doigts levés. Les catholiques jurent par la Conception immaculée de la Vierge et par tous les saints, les protestants sur le Saint Évangile [...] L'instruction qu'on lit aux catholiques avant qu'ils prêtent serment, est plus longue puisqu'ils servent, mais nous pas, nous ne pouvons servir qu'à table. »

63. Liste interchangeable ; la prestation de serment différenciée est abolie sous Joseph II.

64. F. WALTER, *op. cit. supra* n. 6, p. 130.

65. Sur la distinction progressive de la Cour et de l'État, cf. l'ouvrage ancien, mais bien documenté de Istvan ZOLGER, *Der Hofstaat des Hauses Österreichs*, Vienne, 1919, et l'étude désormais classique de Norbert ELIAS, *Die höfische Gesellschaft. Untersuchung zur Soziologie des Königtums und der höfischen Aristokratie*, Darmstadt, Hermann Luchterhand Verlag, 1969.

l'Académie de commerce organisée par Philipp von Sinzendorf, puis il effectue un voyage de commerce en Pologne pendant le second semestre.

Au début de l'année 1764, l'alternative, devant laquelle Karl von Zinzendorf est placé, se précise : ou il se convertit et il pourra « voyager » ou entrer « au conseil de son frère », ou il reste protestant et « il ne fera jamais son chemin » et même restera sans solde<sup>66</sup>.

Entre-temps intervient l'affaire saxonne. Karl von Zinzendorf, dont le grand-père était conseiller de gouvernement et diplomate au service de Saxe, a renoué en août 1764, lors de son voyage en Pologne, des contacts à Dresde et, en particulier, avec Thomas von Fritsch, un des hommes du Rétablissement de 1763<sup>67</sup>. Formé, à Iéna et à Vienne, aux disciplines nouvelles de l'économie, Karl von Zinzendorf possède désormais des compétences convoitées : à Dresde, on lui offre une place de conseiller de commerce avec mille écus d'appointement<sup>68</sup>. Le comte Philipp von Sinzendorf tente de le dissuader d'accepter, car « il n'est pas encore assez dégourdi pour cette place » et il « regrettera sans cesse d'avoir quitté Vienne »<sup>69</sup>. À Dresde, malgré la conversion des princes électeurs, Karl von Zinzendorf pourrait rester protestant. Mais comme il *ne peut quitter Vienne*, il lui faut se convertir.

#### LIVRE ET PERSUASION

Bien que le livre ne joue qu'un rôle auxiliaire, celui-ci ne doit pas moins être étudié, mais essentiellement à travers ses médiateurs<sup>70</sup>.

Paradoxalement, les trois initiateurs de la conversion de Karl von Zinzendorf expriment des convictions peu orthodoxes. Le converti Ludwig von Zinzendorf est grand amateur de Voltaire et d'ouvrages de philosophie<sup>71</sup>. Philipp von Sinzendorf a subi les tentations de la communauté

66. *Tgb*, 12 janv. 1764.

67. Cf. HORST SCHLECHTE, *Die Staatsreform in Kursachsen 1762-1763. Quellen zur Geschichte des kursächsischen Retablissemens*, Berlin, Rütten und Loening, 1958.

68. *Tgb*, 28 janv. 1764. Soit l'équivalent des 2000 FL de conseiller de la Régence de Basse-Autriche.

69. *Tgb*, 1<sup>er</sup> févr. 1764.

70. *Tgb*, 10 févr. 1764. Le livre conforte la décision : « je pris la décision héroïque de ne plus me tourmenter aucunement, ayant assez lu pour pouvoir conserver ma tranquillité en me faisant catholique. »

71. Il n'est pas possible d'affirmer, comme le fait Hans WAGNER, « Historische Lektüre vor der französischen Revolution. Aus den Tagebüchern des Grafen Karl von Zinzendorf », *Mitteilungen des Instituts für Geschichtsforschung*, 71, 1963, p. 140-156, qu'il cherche à convertir son frère en lui prêtant les œuvres de Voltaire : la stratégie de conversion est en effet fort différente et en quelque sorte orthodoxe. Karl, déjà amateur éclairé en fait de livres, ne fait qu'utiliser les ressources de la bibliothèque de son frère au gré de ses curiosités.



de Herrnhut<sup>72</sup>. Le grand prieur, Prosper comte Sinzendorf, se donne d'abord comme ennemi des jésuites.

Ils recourent donc à d'autres instances : le P. Manzador, père barnabite responsable des missions à la Commission de religion, puis le prévôt de Sainte-Dorothee Ignaz Müller, le cardinal Migazzi, le nonce Garampi et tous accordent leurs secours au jeune Karl<sup>73</sup>. Le premier est seulement nommé. Le rôle principal est dévolu aux suivants.

Le cardinal utilise le décor religieux de la Contre-Réforme triomphante : il mène Karl von Zinzendorf voir le « tableau de la Vierge » à l'église des Capucins ; à l'église Saint-Charles, Zinzendorf peut observer plus particulièrement le « Saint-Jérôme nud se battant la poitrine »<sup>74</sup>. Puis le cardinal Migazzi lui donne le *Catéchisme romain* qu'il tentait d'imposer contre le catéchisme (jésuite) de Canisius<sup>75</sup>. Le cardinal archevêque de Vienne met donc Karl von Zinzendorf en contact avec les éléments constitutifs de la piété populaire.

En revanche, Ignaz Müller, prélat de Sainte-Dorothee, qui disposait d'une importante bibliothèque destinée à former les fidèles, est le premier pourvoyeur d'ouvrages de controverse<sup>76</sup>. La lecture intensive, « la plume à la main », de Bossuet sous la conduite du P. Müller inclut non seulement l'*Histoire des variations*, mais aussi le *Traité de la Communion sous les deux espèces* et l'*Exposition de la doctrine de l'Église*<sup>77</sup>. Et, de fait, Bossuet figure dans l'un des rares catalogues de libraires qui nous soient parvenus ; l'*Exposition* est même traduite en allemand et éditée à Vienne,

72. Cf. *Tgb*, 11 janv. 1762 : « Le comte Philippe a été à Zeyst avec M. et Mlle de Paar. Tous ont été enchantés de la piété et de la dévotion qu'ils y ont vu. Il les louoit beaucoup, soupçonnant cependant quoiqu'à tort que leur gouvernement intérieur ressembloit beaucoup à celui des jésuites. »

73. *Tgb*, 2 sept. 1761, 11 janv. 1762.

74. *Tgb*, notations du 24 août 1761, 3 janv. 1762, 1<sup>er</sup> févr. 1762.

75. Cf. P. HERSCHE, *op. cit. supra* n. 42, p. 66 : Le cardinal Migazzi cherchait à imposer dans son diocèse le *Catéchisme romain*.

76. *Ibid.*, p. 131.

77. Cependant, dès 1761, Karl von Zinzendorf lit la controverse avec les protestants Jean Claude et Ferry et brièvement l'*Histoire des variations*, sans indiquer l'origine de ces livres. Cf. *Conférence avec Mr Claude, ministre de Charenton sur la matière de l'Église*, Paris, 1682 ; *Réfutation du catéchisme du Sr Ferry*, Metz, 1655 ; *Histoire des variations des églises protestantes*, Paris, 1688 ; *Traité de la communion sous les deux espèces*, Paris, 1682 ; *Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur la matière de controverse*, Paris, 1671 (17 éditions, la dernière de 1761 et un exemplaire aux armes de Marie-Antoinette conservé à la Bibliothèque nationale). De plus, Karl von Zinzendorf utilise l'édition d'Amsterdam des œuvres de BOSSUET : *Œuvres posthumes de messire Jacques Bénigne Bossuet [...] pour servir de supplément aux 17 volumes de ses ouvrages ci-devant publiés*, in-4<sup>o</sup>, Amsterdam, 1753 ; celle-ci se trouve à Paris chez J. T. Hérisant et les frères Étienne.

ainsi sans doute que le *Traité de la Communion*<sup>78</sup>. Ce sont ces mêmes ouvrages que Karl reprend « la plume à la main » entre février et mars 1764 et que son frère le « presse de lire encore »<sup>79</sup>.

En dernier lieu, Karl von Zinzendorf reçoit du Nonce un seul ouvrage, l'*Instruction* de Nicole<sup>80</sup>, mais aussi une autorisation spéciale pour « lire les livres des deux parties »<sup>81</sup> et, de fait, consulte à partir de ce jour, le *Préservatif* du pasteur Jurieu et la *Défense de la Réformation* de Claude<sup>82</sup>.

À travers tous ces livres, l'univers intellectuel et religieux reste le même, c'est celui de la controverse française de la deuxième moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, de surcroît conçue à l'usage de la société de cour qui fréquentait le culte de Charenton. Mais alors la lecture du *Siècle de Louis XIV* et les « articles jansénisme, calvinisme, quiétisme, Fénelon » jouent un rôle au moins aussi important dans l'initiation de Karl von Zinzendorf aux controverses religieuses françaises du xvii<sup>e</sup> siècle. Cette formation française éclipse définitivement sa culture piétiste qui n'a pas de place à Vienne<sup>83</sup>. Mais, contrairement à la Bohême étudiée par Marie-Elisabeth Ducreux, il n'y a pas ici élaboration ou adaptation d'un modèle à une situation particulière. Certes, en Bohême, il s'agissait de convertir le peuple. Mais la présence des principaux ouvrages de controverse de Bossuet en librairie à Vienne, voire leur traduction et impression à Vienne,

78. « Bossuet, Jac. Ben., *Auslegung Christ-catholischer Kirchenlehre*, 8, Vienne, 741 ; *Erleuterung der Messe*, 8. 739 ; *Historia variationis doctrinae Protestantium*, 12 ; *Liber Psalmorum additis canticis*, 8. Venet, 733 », in *Catalogus librorum theologorum speculativo moralium spiritualium concionatoriorum, etc.*, venales prostant Viennae apud Emericum Felicem Bader Bibliopolam Viennensem et Ratisbonensem, 1755.

79. *Tgb*, 1<sup>er</sup> et 3 févr. 1764.

80. *Tgb*, 12 mars 1764 : « Lu dans les *Instructions* l'article de la Confirmation et celui de l'Extrême onction : je fus pénétré de respect pour ces deux cérémonies et je ne pus assez m'étonner de la hardiesse qu'on a eue de les abolir chez les protestants. » Cf. Pierre NICOLE, *Instructions théologiques et morales sur l'oraison dominicale, la salutation angélique, la Sainte Messe et les autres prières de l'Église*, Vienne, Trattner, 1762. Le libraire Trattner édite également en 1766 un *Esprit de M. Nicole*. Cf. bibliographie des livres jansénistes établie par P. HERSCHÉ, *op. cit. supra* n. 42. Dans ce cas, le lien est ténu avec le jansénisme, puisqu'il s'agit d'ouvrages postérieurs à l'amitié avec Arnauld. Cf. *Dictionnaire du Grand Siècle*, éd. François BLUCHE, Paris, Fayard, 1990.

81. *Tgb*, 12 févr. 1764 ; autorisation accordée par le nonce le 11 mars 1764. C'est alors seulement que Karl von Zinzendorf lit la controverse entre calvinistes et jansénistes français, sans que l'on puisse identifier la provenance des ouvrages.

82. Pierre JURIEU, *Préservatif contre le changement de religion ou Idée juste et véritable de la religion catholique romaine opposés aux portraits flattés que l'on en fait*, La Haye, 1677. « Lu dans Claude des argumens bien foibles », *Tgb*, 13 et 14 févr. 1764. Cf. Jean CLAUDE, *Défense de la Réformation contre le livre de Nicole intitulé : Préjugés légitimes contre les Calvinistes*, Quevilly et Rouen, 1673.

83. Pour l'année 1761, lecture théologique : 3 titres contre 50 au total dont 25 de philosophie et 24 de Voltaire ; pour 1762, lecture théologique : 4 titres contre 81 dont 15 de philosophie, 19 de sciences camérales et 17 de belles-lettres ; pour l'année 1764, lecture théologique : 7 contre 42 dont 6 de philosophie, 9 de sciences camérales et 12 d'histoire. Comptage effectué à partir du *Diaire*.

laisserait penser qu'il existait un public plus large. Cette stratégie de conversion, bien rodée de surcroît, témoigne une fois de plus de la pénétration de la culture française dans les élites viennoises, mais surtout de la réalité du phénomène de la conversion dans ce monde perçu trop longtemps comme univoque après 1660. On remarquera toutefois que ces ouvrages, par leur date de publication ou de réimpression, sont contemporains des dernières persécutions et n'appartiennent plus à l'actualité des années 1760<sup>84</sup>.

---

84. Ces ouvrages ont disparu des catalogues de librairies qui paraissent après 1760 dans le *Wiener Diarium*, la gazette officielle de Vienne. Ils ne figurent pas davantage dans les catalogues des livres interdits des années 1760 et 1770. Absence d'intérêt ou d'utilité ? nous ne pouvons conclure. Le phénomène de la conversion protestante dans la ville reste à quantifier. L'entreprise est malaisée, car les protestants faisaient une simple profession de foi et n'étaient pas baptisés une seconde fois. À cette fin, nous avons identifié trois sources : 1) la Caisse de conversion de la Cour : HKA, *Kameralzahlamtsbücher* (cité par la suite comme KZAB), 250 ; 2) le « Livre » du cardinal Kollonitsch : *Protocollum archi-episcopale viennense liber quartus juramentorum, professionum, fidei Baptismorum, Dimissorialum, discessorum approbationum exaudiendas confessiones, aliorumque actum jurisdictionalii extra ordinem*, Diözesanarchiv, Vienne ; 3) l'index des convertis de confessions protestante et judaïque de la paroisse Saint-Michel près de la Cour : *Protocollum, in quo ex actis collegii S. Michaelis cong. cler. reg. S. Pauli apostoli ordine alphabetico ii omnes describuntur, qui ad veram rom. cathol. fidem per sacerdotes praefatae congregationis conversi sunt et publicam hujus fidei professionem deposuere ab anno MDCXXV*. Cf. Rudolph GEYER, *Handbuch der Wiener Matriken*, Vienne, 1929, p. 221.

1) La caisse de conversion, fondée par l'impératrice Éléonore, cesse d'exister en 1767. Elle était alimentée par les intérêts d'une obligation de 100 000 FL auprès de la Banque de Vienne, soit 5 000 FL par an. 200 FL sont distribués aux pauvres convertis, 2 000 FL sous la forme de 17 pensions de 40 à 200 FL. Nous n'avons pu identifier plus avant les noms consignés dans les registres, ni à partir du *Dictionnaire de biographie autrichienne* de Constant von WURZBACH (*Biographisches Lexikon des Kaiserthumes Österreichs*, Vienne, 1856-1891), ni du dictionnaire de noblesse de Karl FRANK, *Adelserhebungen und Gnadenakte für das deutsche Reich und die österreichischen Erblande bis 1806*, Senftenegg, 1967 — 11 sur 17 portent des titres de noblesse —, ni à partir des registres des personnels de la Cour. La moitié des sommes disponibles va en fait aux missions du P. Parhammer, sous la responsabilité de la Commission de conversion, au profit de laquelle la caisse est finalement supprimée. On constate toutefois qu'il n'y a pas de nouveaux bénéficiaires après 1755.

2) Il s'agit des professions de foi prononcées devant le Cardinal lui-même. Alors que le registre est tenu de 1728 à 1751, la liste des protestants convertis au catholicisme va de 1737 à 1751 et comporte huit noms seulement : un « vallaque », un Danois, trois Allemands et trois Autrichiens dont un « comes » Windischgraetz.

3) Quant à la troisième source, de loin la plus précieuse d'après le descriptif donné par Rudolph Geyer, nous n'avons pas reçu l'autorisation de la consulter. Unique registre de ce type avant 1781, compilé dès 1686 pour la lettre K, les lettres Q et Z sont seulement ouvertes en 1772, ce qui nous semble étrange pour cette dernière lettre, fréquente en initiale des noms allemands. Sur la notion de « frontière invisible », cf. É. FRANÇOIS, *op. cit. supra* n. 4.

## DOGMES ET FIDÉLITÉ POLITIQUE

Si l'autorité religieuse, par ailleurs associée au pouvoir politique, ne joue qu'un rôle secondaire, il nous reste à voir les hésitations théologiques de Karl von Zinzendorf. Les dogmes, sur lesquels la « *pietas austriaca* » se fonde, constituent-ils le fondement de la discussion ?

On ne s'étonnera pas que, dans un premier temps, Karl von Zinzendorf aborde le problème de la conversion avec le regard d'un protestant : la justification par la foi et la mystique du sacerdoce, développées par Bossuet dans ses « réflexions sur la réponse de M. Claude » et ses « remarques sur le catéchisme du Sieur Ferry », retiennent davantage le bon luthérien que l'argumentaire de l'*Histoire des variations*.

Avec le prélat de Sainte-Dorothee et le cardinal Migazzi, Karl von Zinzendorf aborde le problème du mystère de l'Eucharistie<sup>85</sup>. Mais ses entretiens avec le P. Ignaz Müller portent sur le problème du salut des protestants et de « l'infaillibilité de l'Église » et suscitent chez lui une réflexion toute protestante sur la meilleure des Églises<sup>86</sup>.

Dans la phase finale, la discussion des « preuves du sacrifice de la messe, de la transsubstantiation et de la communion sous une espèce » réapparaît, à laquelle vient s'ajouter celle des sacrements de la confirmation et de l'extrême-onction<sup>87</sup>. Le dernier dogme mis en doute par Karl von Zinzendorf est celui de l'Immaculée Conception :

« Il me vint un scrupule sur la Conception immaculée de la Vierge, mais je me répondis très justement que l'intention du serment n'allant pas là-dessus, je pouvois très bien dire une chose qui n'est pas un article de foi et sur laquelle l'Église n'a pas décidé. »

Ainsi, des trois volets de la *pietas austriaca*, Karl von Zinzendorf ne retient que la place centrale de l'Eucharistie : alors que, depuis 1661, les

85. *Tgb*, 22 janv. 1762 : « Je trouvois que Luther regardoit comme indifférent la communion sous une espèce dans un premier temps. Il est vrai que quand à ce dernier point, le sentiment de Luther ne sauroit me tranquilliser, si l'Église n'avoit nul droit de changer ce testament de Jésus Christ. » Cf. également *Tgb*, 31 janv. 1762 : « Lu tout le Traité de la communion sous les deux espèces de Bossuet et beaucoup de l'Eucharistie dans le Catéchisme romain » ; cf. *Tgb*, 3 févr. 1762 : « Lu dans Bossuet l'explication de la messe. »

86. Karl von Zinzendorf reprend et discute, à partir de Bossuet, l'argumentaire du pasteur Ferry : depuis le concile de Trente, on ne peut plus se sauver dans l'Église romaine, puisqu'elle a adopté une position erronée sur la justification. Cf. *Tgb*, 8 févr. 1762, 3 mars 1762, 12 mars 1764.

87. Cf. *Tgb*, 12 mars 1764 : une seule occurrence : « je ne pus assez m'étonner de la hardiesse qu'on a eu de les supprimer chez les protestans. »

Habsbourg se font les avocats du dogme de l'Immaculée Conception<sup>88</sup>, la piété mariale est simplement écartée. En revanche, il retrouve des accents piétistes pour décrire la conversion comme une rupture avec son sauveur « que mon cœur s'est accoutumé peu à peu à regarder comme mon meilleur ami »<sup>89</sup>. Enfin, la seule allégeance qu'il reconnaisse est celle de l'Église :

« Je jure obéissance au Pape, cela est vrai, mais je le jure dans l'idée qu'a l'Église de sa Primacie. Or, elle ne le regarde simplement que comme le Premier des Évêques sans lui attribuer ni infaillibilité, ni pouvoir de changer les dogmes »<sup>90</sup>.

Peut-on discerner une influence janséniste dans cette conversion ? Certes, le prélat de Sainte-Dorothee apparaît à Karl von Zinzendorf comme un « esprit conciliant » et les discussions se concentrent sur le problème de la Communion<sup>91</sup>. Mais la base demeure les ouvrages de Bossuet et il ne fait qu'apercevoir le *Catéchisme de Montpellier* chez la princesse Esterhazy<sup>92</sup>.

L'utilisation du livre et la discussion des dogmes donnent à voir une conversion raisonnée, qui jette du lest sans transiger sur l'essentiel : c'est déjà la foi épurée de l'homme des Lumières :

« Il est clair qu'en changeant je ne quitte pas le Dieu de mes pères, ni Jésus Christ en lequel toutes ces divisions de la Religion chrétienne croient également »<sup>93</sup>.

L'adhésion reste singulièrement absente, aussi bien à la foi nouvelle, classique ou janséniste, qu'aux valeurs de la *pietas austriaca*. Karl von Zinzendorf ne proclame nulle fidélité nouvelle : au contraire, il « met son cœur au repos » en lisant le journal de son grand-père, « conseiller privé à Dresde », par fidélité pour la foi de ses pères.

88. A. CORETH, *op. cit. supra* n. 17, p. 43.

89. *Tgb*, 1<sup>er</sup> mars 1764.

90. *Ibid.*

91. Cf. *Tgb*, 17 janv. 1762 : « Le prélat est un digne homme, beaucoup de douceur, un esprit conciliant. » Sur le problème de la communion, cf. *Tgb*, 20 févr. 1764. Au moins 8 occurrences consacrées à la communion et à la lecture de Jean-Baptiste AVRILLON, *Méditations et sentiments sur la Sainte Communion pour servir de préparation aux personnes de piété qui s'en approchent souvent, avec les réflexions et sentiments d'un Solitaire en retraite pendant l'octave du Saint Sacrement*, Paris, 1713.

92. *Tgb*, 6 mars 1764. C'est le seul ouvrage « janséniste » *stricto sensu*.

93. *Tgb*, 1<sup>er</sup> mars 1764.

*CUJUS REGIO, EJUS RELIGIO*, UN PRINCIPE STRUCTURANT  
OU LES FAMILLES DANS L'ÉTAT

En 1764, l'Impératrice peut encore mener à la confirmation la fille d'un fournisseur de la cour converti (*Hofbefreiter*)<sup>94</sup>. Dans la Monarchie et la ville, l'équilibre semblerait atteint et la « frontière invisible » s'immobiliser. Tout se passe comme si, vers 1760, le principe du *cujus regio, ejus religio* valait d'abord au sein de l'État, dont il constitue le principe structurant, avant que ne s'établissent un État et les règles élémentaires capables de jeter les fondements d'une bureaucratie<sup>95</sup>. Malgré l'affect propre à la *pietas austriaca*, l'adhésion de l'aristocrate Karl von Zinzendorf est de raison pure.

À travers sa conversion, on peut mesurer l'importance des concessions faites par l'aristocratie pour continuer de partager le pouvoir avec l'Empereur : à quelle fidélité Karl von Zinzendorf doit-il désormais se vouer, la filiation longue ou l'allégeance à son frère aîné et à ses stratégies ? Étienne François soulignait que la conversion est arrachement et touche plus fréquemment les individus jeunes et coupés de leurs attaches familiales. Ce n'est pas un des moindres paradoxes de la conversion de Karl von Zinzendorf que d'être, à la fois, arrachement et retour.

Le clan Sinzendorf-Zinzendorf doit, à tout prix, maintenir l'ensemble de ses forces : le voyage en Pologne en 1763 a initié le jeune Karl aux enjeux de la politique commerciale, à la croisée des intérêts publics et privés, autrichiens et bohèmes, dans un domaine jusqu'ici exclusivement bohème<sup>96</sup>. Les réseaux familiaux installés au sommet de l'État constituent toujours une structure essentielle. En ce sens, la conversion de Karl von Zinzendorf est à la fois affaire d'État et affaire de famille, où les termes continuent de coïncider.

Certes, d'après l'analyse que nous proposons, dans cet entrelacs de piété et de fidélité, il y aurait encore loin à l'État, tel qu'il est défini dans les papiers du chancelier Kaunitz :

« l'État. On entend par cette expression l'ensemble d'une grande société qui possède légitimement et avec indépendance une portion de la surface du globe gouvernée par une puissance souveraine selon la forme du gouverne-

94. Cas unique dans le *Journal* de Khevenhüller. Cf. Johann Josef KHEVENHÜLLER-METSCH, *Aus der Zeit Maria Theresias. Tagebuch*, Vienne, 1907-1972, IV, 17 sept. 1764.

95. Le premier formulaire de liste de conduite contient essentiellement cette information. La définition de l'État est celle de W. A. KAUNITZ, cf. *infra* n. 97.

96. Le voyage de Karl von Zinzendorf en Pologne est l'exacte réplique de celui fait dix ans auparavant par les comtes Prokop et Haugwitz pour le Conseil de commerce, alors sous le contrôle des comtes Chotek et Kinsky.

ment qui s'y trouve établi et moyennant cela un corps de société organisé, dans laquelle il ne peut y avoir qu'un maître et des citoyens tous sujets de l'État sans distinction »<sup>97</sup>.

Cette définition opère vers 1767 un déplacement sur la notion de « sujétion », de la sujétion des sujets au prince à la sujétion du maître et des citoyens à l'État. Il faut superposer cette définition aux trois autres : l'État Habsbourg vers 1760 réalise la conjonction des contraires, l'union de l'actuel dans l'inactuel (« das Gleichzeitige im Ungleichzeitigen ») et les grandes familles de Basse-Autriche, les Zinzendorf, les Sinzendorf, les Starhemberg, auxquels se joignent les « étrangers »<sup>98</sup>, sont les principaux artisans de cette construction.

Christine LEBEAU,  
*Université des sciences humaines,*  
*Institut d'histoire moderne,*  
 Palais universitaire  
 67084 Strasbourg  
 (1991).

---

97. Wenzel Anton KAUNITZ, « Collectanea sur la puissance souveraine relativement à la religion », éd. F. MAASS, *Der Josephinismus. Quellen zu seiner Geschichte in Österreich 1760-1790*, Vienne, « Fontes rerum austriacarum », II/71-75, 1951-1961, 71, p. 338. Le mot « Unterthan » continue d'être seul employé dans l'administration. Il est intéressant de noter que cette évolution se fait à la faveur d'une réévaluation des rapports entre la Papauté et la Monarchie. Il faudrait encore voir comment Karl von Zinzendorf, à l'occasion de son jour anniversaire, réévalue constamment son rôle à l'aune de cet État-idée impersonnel et trans-cendant.

98. *Tgb*, 15 mars 1764 : le prince de Kaunitz se donne pour tel au jeune Karl von Zinzendorf.